

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

37^{ème} rallye régional PEA du 14 JUILLET Coupe de France des rallyes coefficient 2

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 3 JUIN 2019
Ouverture des engagements :	lundi 3 JUIN 2019
Clôture des engagements :	lundi 1 ^{er} JUILLET 2019
Parution du carnet d'itinéraire :	samedi 6 JUILLET 2019
Dates et heures des reconnaissances :	samedi 6 JUILLET 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 dimanche 7 JUILLET 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 samedi 13 JUILLET 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérification administrative des documents le :	samedi 13 JUILLET 2019 de 15h00 à 20h00
Lieu :	préau de l'école après la mairie de RADDON
Vérification technique des voitures le :	samedi 13 JUILLET 2019 de 15h00 à 20h00
Lieu :	avant le parking de la com com du Pays de Luxeuil à RADDON et CHAPENDU
Heure de mise en place du parc de départ le :	samedi 13 JUILLET 2019 à 16h00
Lieu :	parking de la com com à RADDON
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	samedi 13 JUILLET 2019 à 20h00
Lieu :	préau de l'école à RADDON
Publication des équipages admis au départ le :	samedi 13 JUILLET 2019 à 21h30
Lieu :	camion Leclerc Place de la mairie à RADDON
Publication des heures et ordres de départ le :	samedi 13 JUILLET 2019 à 21h30
Lieu :	camion Leclerc Place de la mairie à RADDON
Briefing écrit des pilotes :	distribué aux vérifications administratives
Départ de l'étape 1 de la 1 ^{ère} VH :	dimanche 14 JUILLET 2019 à 8h00
Lieu :	CH Place de la mairie à RADDON
Arrivée de l'étape 1 de la 1 ^{ère} VH :	dimanche 14 JUILLET 2019 à 17h40
Lieu :	Place de la mairie à RADDON
Publication des résultats le :	dimanche 14 JUILLET 2019, une ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu :	camion Leclerc Place de la mairie à RADDON
Vérification finale le :	dimanche 14 JUILLET 2019
Lieu :	garage DORMOY-FORD à FROIDECONCHE
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Remise des prix le :	dimanche 14 JUILLET 2019 à 20h00
Lieu :	Place de la mairie à RADDON

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 13 et 14 JUILLET 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye régional PEA dénommé :

37^{ème} rallye régional PEA du 14 JUILLET

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 14 MAI 2019 sous le numéro 53/373.

Comité d'Organisation

Président : Mr Michel MAUVAIS
Membres : Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.
Secrétariat du rallye, adresse : ASA LURONNE, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone : 03 84 75 78 42 ou 06 30 74 27 83
Fax : 09 71 70 68 60
Permanence du Rallye : Préau de l'école, après la Mairie de RADDON ET CHAPENDU
Lieu, date, horaire : du dimanche 14 JUILLET 2019 de 6h30 à 20h30

Organisateur technique

Nom : ASA LURONNE
Adresse : 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P.OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Président du collège :	Claude CONDAMIN n° 0314/122813
	Membre	Gérard SIMON n° 0419/12017
	Membre	Martine REVERCHON n° 0409/14505
Directeur de Course PC :		Daniel BLANQUIN n° 308/1941
Directeur de Course PC Adjoint :		Hubert BENOIT n° 0411/3637
Directeur de Course PC VHC :		Maryse THOMAS n° 0204/3123
Directeur de Course PC Adjoint ES1 :		Denis DUROC n° 0411/147050
Directeur de Course PC Adjoint ES2 :		Gérard FINQUEL n° 0405/1913
D/C ES1 :		Thierry COURANT n° 0409/1664
D/C ES1 adjoint :		Guy FELMANN n° 0405/6282
D/C ES2 :		J-Christophe OUDIN n°0204/236855
D/C ES2 adjoint :		Gérard PORA n° 0418/57091
Voiture tricolore :		Jean-Pierre SIMON n° 0409/2746
Voiture OVH :		François NASAZZI n° 0314/11062
Voiture balai :		Claude PETOT n° 0409/3614
Chrono départ ES1 :		Sylvie FAIVRE n° 0421/11039
Chrono arrivée ES1 :		Sylvie AUBERT n° 0405/192676
Chrono départ ES2 :		Etienne GROSJEAN n° 0409/197829
Chrono arrivée ES2 :		Michèle CHOLLEY n° 0409/9463
Chargées des relations avec les concurrents :		Monique FRANCE n° 0409/ Delphine NASAZZI n° 0314/11063
Médecin Chef :		Eliane BRETL

Commissaires Techniques : responsable :

André LALLEMAND n° 0411/55989

Jean-Louis REVERCHON n° 0421/6835

Denis DERCHE n° 0314/33547

Emile TENA n° 0305/124058

stagiaire :

Michel PETETIN n° 0409/217737

Chargés des relations avec la presse :

Pascal ROY n° 0409/6829

Chargée des commissaires :

Marianne BASSO n°0409/222364

1.2P. ELIGIBILITE

Le 37ème rallye régional PEA du 14 JUILLET compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2019,
- les challenges ASA LURONNE 2019,
- les challenges VED et STPI / SOREVI 2019.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : asaluronne.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 37^{ème} rallye régional PEA du 14 JUILLET doit adresser à Michel PISSARD (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 1^{er} JUILLET 2019 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (modernes + VHC + VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - 2 membres ASA LURONNE : 275 €
 - 1 membre ASA LURONNE : 300 €
 - 2 membres autre ASA : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book, dans les rues de RADDON et CHAPENDU prévues à cet effet. La vitesse sera limitée à 30km/h dans le parc d'assistance sous peine de pénalités appliquée par les commissaires sportifs. Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance, aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sans avoir obtenu l'autorisation du propriétaire ou de la commune.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 37ème rallye régional PEA du 14 JUILLET représente un parcours de 94.600 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.000 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1/3/5 : SAINT-BRESSON de 9.800 kms.

- ES 2/4 : BLANZEY de 5.300 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 et des contrôles seront effectués. Les carnets d'itinéraire dits « road book » seront disponibles le samedi 6 JUILLET 2019. Le lieu sera donné sur le site internet de l'ASA LURONNE.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le rallye moderne commencera après le départ de la dernière voiture du rallye VHC en respectant le timing.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

a) - Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	320€	220€	130€	80€	50€
CLASSES					
+ de 15 partants	280€	210€	150€	100€	60€
12 à 15 partants	280€	180€	110€	60€	
8 à 11 partants	280€	160€	80€		
5 à 7 partants	280€	100€			
1 à 4 partants	280€				(Moins de 3 partants : 140€)
EQUIPAGE FEMININ	200€				Moins de 3 partants : 100€

b) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la coupe des dames.

Le pilote de chaque équipage récompensé recevront une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 JUILLET 2019, Place de la Mairie à RADDON et CHAPENDU, à 20h00. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

Tous renseignements complémentaires sur le site :

asaluronne.fr